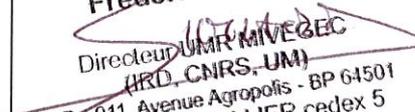


<b>Transport interne de matières biologiques</b>	Document Qualité n° : <b>PRO/2016/06</b>
Création : 25/03/2016 Date d'application : 01/09/2016	<b>P 1/3</b>

<b>Rédaction :</b> L. Talignani	<b>Vérificateur :</b> <b>Dr Fabrice CHANDRE</b>	<b>Approbateur :</b> <b>Dr Frédéric SIMARD</b>
<b>Signature :</b> 	<i>Responsable Scientifique Vectopole</i> <b>Signature :</b> 	<i>Directeur Unité MIVEGEC</i> <b>Date d'approbation : 01/09/16</b>  <b>Signature :</b> <b>Frédéric SIMARD</b>  Directeur UMR MIVEGEC (IRD, CNRS, UM) IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501 34394 MONTPELLIER cedex 5 Tél. : 33(0)4 67 41 61 47

**DESTINATAIRES**

Tous les destinataires de diffusion et autres personnes qui participent à la mise en application	
--	--

**DOCUMENTS ASSOCIÉS À LA PROCÉDURE**

Document	Code	Libellé
PROCEDURE		
PROTOCOLE		
Autre document		

**CYCLE DE VIE DES DOCUMENTS**

Indice	Date d'application	Modifications / Révisions
1	25/03/16	Création
2	01/09/16	Validation

<b>Transport interne de matières biologiques</b>	Document Qualité n° : <b>PRO/2016/06</b>
Création : 25/03/2016 Date d'application : 01/09/2016	<b>P 2/3</b>

## **1. Objet et champ d'application**

### **1.1 Objet**

Cette procédure a pour objet le transport interne au Centre IRD de Montpellier de matières biologiques pathogènes. Par exemple lors du transport du I3 vers un confinement moindre ou entre deux bâtiments du même site.

Exceptionnellement, il est possible de sortir du matériel biologique ou autre du I3 pour stockage ou pour manipulation et analyse dans un laboratoire de niveau 1 ou 2 pour autant que :

a. le matériel pathogène et/ou génétiquement modifié ait été inactivé et ne soit plus capable d'infecter et/ou de se reproduire et qu'il ne soit pas toxique.

Par exemple, lyse de bactérie ou fixation de tissus/cellules (pour test ELISA, immunohistochimie, etc.).

b. les surfaces extérieures des boîtes, plaques ou tubes aient été soigneusement décontaminées, puis séchées,

c. les expérimentateurs gardent la première paire de gants pour manipuler ces échantillons et que lorsque l'expérience est terminée, les échantillons soient placés dans une des poubelles de la salle de culture de niveau 1 ou 2.

### **1.2 Champ d'application**

1. Vectopole et zone technique du Centre IRD.

2. Cette procédure est obligatoire pour le transport de tout organisme du groupe de risque 3 et est fortement recommandée, à titre préventif, pour les organismes du groupe de risque 2.

3. Toute personne devant transporter des matières biologiques pathogènes.

## **2. Responsabilités**

### **2.1. Responsabilités relatives à la maîtrise de cette procédure**

Le conseil du Vectopole de l'Unité MIVEGEC est tenu de veiller à la mise à jour et à l'évaluation de cette procédure. Il est de sa responsabilité de la mettre à disposition du personnel destinataire.

### **2.2. Responsabilités concernant l'observation de cette procédure**

Tous les destinataires de diffusion et autres personnes qui participent à la mise en application de la procédure.

La sortie de matériel biologique se fait après accord du Responsable du I3 et sous la responsabilité de l'utilisateur : remplir la **fiche de sortie de pathogènes EN-2017-01** disponible sur l'intranet de MIVEGEC ou le disque réseau S.

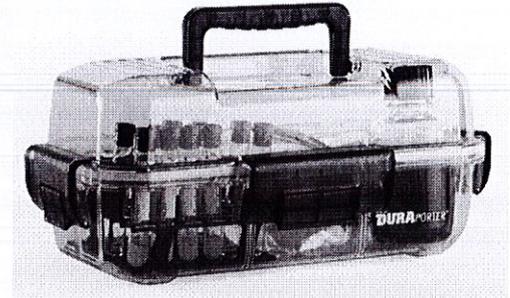
## **3. Transport interne**

### **3.1 Equipements / matériel**

<b>Transport interne de matières biologiques</b>	Document Qualité n° : <b>PRO/2016/06</b>
Création : 25/03/2016 Date d'application : 01/09/2016	<b>P 3/3</b>

1. Afin de permettre le transport de matière potentiellement infectieuse hors du I3, celui-ci doit être en permanence équipé d'une boîte à fermeture hermétique, résistante aux chocs et imperméable marquée avec le logo Biohazard et contenant du matériel absorbant en cas de déversement.

2. Cet équipement est spécifique au I3 et ne peut en aucun cas être utilisé pour d'autres transports.



### **3.2 Mise en œuvre**

Les boîtes de transport sont stockées dans le passe-plat du I3.

1. Depuis le I3, changer de paire de gants et appuyer sur le bouton de déverrouillage de la porte du passe-plat et l'ouvrir.
2. Récupérer la boîte de transport et refermer le passe-plat.
3. Décontaminer les tubes à sortir du I3 avec du désinfectant et les disposer au fur et à mesure dans la boîte de transport.
4. Fermer la boîte de transport.
5. Jeter les gants dans un bac rigide jaune. Mettre une nouvelle paire de gants.
6. Déposer la boîte de transport dans le passe-plat et la décontaminer avec le spray dans le passe-plat.
7. Refermer le passe-plat.
8. Sortir du I3 (**instruction-04**).
9. Récupérer la boîte de transport dans le passe-plat à l'extérieur du I3.
10. Une fois les manipulations terminées, décontaminer l'intérieur et l'extérieur de la boîte de transport afin de le laisser propre pour le prochain utilisateur.
11. Ranger la boîte de transport dans le passe-plat du I3.

### **3.3 Incident/accident**

En cas de d'incident/accident avec déversement et contamination biologique, suivre la procédure en cas de déversement de matière biologique **PRO/2016/04**.

### **4. Références**

Laboratory Biosafety Manual - Third Edition, 2004, WHO, Geneva, ISBN 92 4 154650 6, page 106  
[http://www.who.int/csr/resources/publications/biosafety/WHO\\_CDS\\_CSR\\_LYO\\_2004\\_11/en/](http://www.who.int/csr/resources/publications/biosafety/WHO_CDS_CSR_LYO_2004_11/en/)

### **5. Liste de diffusion**

- Original : classeur Assurance Qualité du Vectopole.
- Copie : classeur du I3.